

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Le 21 octobre 2019

Présidente

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve*

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE190649010**

Vice-président

*M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-dame-de-Grâce*

Conclure une entente-cadre de services professionnels d'une durée de 3 ans, avec la firme Groupe Geninov inc, pour des services de surveillance de travaux pour la somme maximale de 1 586 042,38 \$ (taxes incluses) Appel d'offres public 1689 (3 soumissionnaires). Approuver un projet de convention à cette fin.

Membres

*M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun*

*M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*M. Jocelyn Pauzé
Arrondissement de Rosemont –
La Petite-Patrie*

*M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine*

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

*M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

Karine Boivin Roy
Présidente

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE190649010

Conclure une entente-cadre de services professionnels d'une durée de 3 ans, avec la firme Groupe Geninov inc, pour des services de surveillance de travaux pour la somme maximale de 1 586 042,38 \$ (taxes incluses) Appel d'offres public 1689 (3 soumissionnaires). Approuver un projet de convention à cette fin.

À sa séance du 2 octobre 2019, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de services professionnels de plus de 1M\$, dont :*
 - *l'adjudicataire en est à son quatrième contrat consécutif pour un contrat récurrent.*

Le 9 octobre 2019, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Le président de la CSEM a exposé le contexte de ce marché très spécialisé, où les équipes recherchées doivent être composées de quatre ressources diplômées comptant au moins cinq années d'expérience, en plus de la qualification requise pour travailler dans les conduits souterrains en manipulant du filage alimenté en électricité. Dans ce contexte exigeant, les commissaires voient de façon très positive la réception de trois soumissions. De surcroît, dans ce contexte où très peu de ressources professionnelles sont disponibles, les commissaires apprécient particulièrement que la CSEM opte pour une approche mixte, incluant ses ressources internes et des ressources externes qui lui permettent de compléter ses projets, et ce, dans le respect du cadre des contrats de travail de son personnel syndiqué.

Du point de vue de la Commission, l'écart favorable de 16% avec une firme avec laquelle la CSEM a l'habitude de travailler, en plus d'avoir la possibilité de résilier le contrat sans pénalité à tout moment en cas de non-satisfaction, représentent deux éléments particulièrement à l'avantage de la Ville de Montréal.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :

- *Contrat de services professionnels de plus de 1M\$, dont :*
 - *l'adjudicataire en est à son quatrième contrat consécutif pour un contrat récurrent.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie faite par la Commission des différents aspects de ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE190649010 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.